



pension alimentaire versée à un enfant qui prépare un BTS en alte

Par **jbross**, le **24/10/2011 à 11:36**

Bonjour, je verse une pension alimentaire à la mère de mon fils qui vit chez elle . Cette pension est au profit de mon fils qui a 20 ans et qui prépare un BTS en alternance. Il a un salaire d'environ 700 € / mois.

Le jugement de divorce dit que je dois verser la pension jusqu'à son premier emploi.

Dois je considérer qu'il a un emploi à mi-temps rémunérer.

Et par conséquence diviser la pension par deux ?

Par **Domil**, le **24/10/2011 à 12:07**

non, vous n'avez aucun droit de décider de vous-même de diviser la pension par deux (si vous le faites, elle pourra vous faire saisir)

L'apprentissage n'est pas un 1er emploi

Si vous estimez devoir moins payer, vous devez saisir le JAF pour demander une diminution de pension

Par **jbross**, le **24/10/2011 à 13:45**

je m'en doutais, merci pour votre réponse.

Une dernière question si vous me le permettez :

Est il possible d'avoir un accord à l'amiable (écrit) avec mon fils, pour que je lui verse la pension à lui directement et pour négocier une diminution de la pension, sans passer par le JAF ?

merci

Par **Domil**, le **24/10/2011 à 15:30**

non, car c'est à la mère que vous devez la pension par jugement, pas à l'enfant